

## ACTION DE FORMATION CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Madame, Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs les élus, membres du conseil municipal,

Depuis les élections municipales de 2020, les équipes communales doivent relever de nombreux défis en matière de gestion forestière. En 2024, la situation reste complexe, marquée par des enjeux de changement climatique et des aléas qui affectent les forêts. Les élus, en tant que propriétaire des forêts communales, ont la responsabilité de garantir la multifonctionnalité de ces espaces, qui doivent répondre à la fois à des besoins économiques, écologiques et sociaux.

Dans ce contexte, il est crucial que les élus maîtrisent leurs rôles et responsabilités, notamment en matière de sécurité, de réglementation des usages en forêt, et de gestion des risques.

Pour vous accompagner dans vos missions, nous avons le plaisir de vous convier à la formation suivante :

ALÉAS ET RISQUES EN FORÊT COMMUNALE

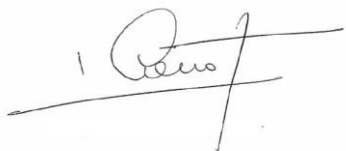
## RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS

3 octobre 2024 – 8h45 à 17h00

Sécheval

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus, à nos sincères salutations.

Le Président de l'Association des  
Communes forestières des Ardennes  
**Philippe CANOT**



Le directeur de l'agence territoriale  
ONF des Ardennes  
**Éric MARQUETTE**



Cette action de formation est réalisée avec le concours financier de la Région Grand Est, de l'Institut de Formation Forestière Communale de la Fédération Nationale des Communes forestières ainsi que sur les fonds de l'Union régionale des communes forestières et des associations départementales du Grand Est.

Union régionale des communes forestières du Grand Est, 80 Boulevard du Maréchal FOCH, 54520 LAXOU organisme de formation enregistré auprès du préfet de région sous le n° 44540418054

### INSCRIPTIONS

#### Vous pouvez dès à présent vous inscrire à cette formation

- Par mail : [rebecca.dijoux@communesforestieres.org](mailto:rebecca.dijoux@communesforestieres.org)
- Par téléphone : **07 64 03 54 35**
- En retournant le bulletin d'inscription au dos de cette feuille à l'adresse ci-dessous :

#### Communes forestières

Maison Régionale de la Forêt et du Bois  
Complexe agricole du Mont Bernard – route de Suippes  
51000 Châlons-en-Champagne

Merci de vous inscrire au plus tard **7 jours avant la journée** (les inscriptions ultérieures seront gérées au cas par cas)  
Attention, nous nous réservons le droit en cas de forte affluence de prioriser les places pour nos adhérents.

Nous vous rappelons que nos formations sont **réservées aux élus et aux personnels des collectivités**.  
Merci de votre compréhension.

# RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS

3 octobre 2024 – 8h45 à 17h00

Sécheval

La forêt communale appartient au domaine privé de la commune. Il revient au conseil municipal et au maire d'administrer le patrimoine forestier communal. Les élus décident des actions concernant la gestion des forêts communales. Les élus ont un rôle majeur à jouer concernant la gestion et la valorisation des forêts, qu'elles soient communales ou non. Les forêts permettent de répondre à des attentes et enjeux variés, parfois antagonistes. Cela nécessite des arbitrages des élus dans leurs rôles de propriétaire forestier, d'aménageur du territoire, de maître d'ouvrage public et de responsable de la sécurité. Pour ce faire, ils peuvent s'appuyer sur l'avis et les conseils de l'Office national des forêts et les Communes forestières.

8h45 - 9h00 Accueil des participants  
9h00 - 9h15 Introduction de la session  
9h15 - 9h30 Contexte  
9h30 - 10h00 Cadre légal  
10h00 - 11h00 Le rôle de l'élus forestier  
11h00 - 11h30 Devoirs et responsabilités  
11h30 - 12h00 Règles à respecter par usage  
12h00 - 14h00 Repas  
14h00 - 17h00 Sortie terrain

## INTERVENANTS



**Tarif de la formation :** Cette formation entièrement financée est gratuite.

**Évaluation de la formation :** Une fiche d'évaluation sera remise à chaque participant et devra être rendue au formateur à la fin de la formation.

**Moyens pédagogiques :** diaporama et animation suscitant les questions et les débats, échanges.

**Formation accessible aux personnes en situation de handicap :** contactez-nous pour toute information complémentaire.

**Règlement intérieur :** sur demande.

**Prérequis :** Aucun prérequis demandé pour participer à cette formation.

**Cette formation s'adresse aux élus et salariés des collectivités.**

## OBJECTIF OPÉRATIONNEL

- Les élus seront capables d'analyser des situations courantes en forêts communales et de proposer des actions adaptées, en intégrant les enjeux de sécurité, d'usage et de protection de l'environnement.

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Rôles et responsabilités des élus  
3 octobre 2024 – 8h45 à 17h00 – Sécheval

COMMUNE:..... CODE POSTAL.....

REPRÉSENTÉE PAR : .....

Cachet de la commune et signature du  
Maire

FONCTIONS : .....

Afin de pouvoir vous communiquer l'adresse exacte du lieu de formation et les dernières informations, merci de nous indiquer ci-dessous une adresse mail (ou à défaut un numéro de téléphone)

CONTACT : .....

PARTICIPATION AU REPAS :  NON  OUI

Le repas est pris en charge par les COFOR 08 pour 1 représentant des communes adhérentes. **Une participation de 25€** s'appliquera pour les personnes supplémentaires ou pour les communes non adhérentes.

Règlement par chèque à l'ordre de l'association des Communes forestières des Ardennes, à fournir avec cette inscription ou le jour de la formation

Règlement par mandat administratif-> **Merci d'indiquer votre numéro de SIRET :**

**TOUT REPAS ANNULÉ DANS LES 48H AVANT LA FORMATION EST DÛ.**